

VAE: Validation des acquis de l'expérience

Vous êtes artisan :

En tant qu'artisan, la VAE peut vous permettre d'envisager l'avenir, de concrétiser un projet tel qu'obtenir les modules manquants d'un diplôme, d'un titre de l'artisanat, devenir formateur, former des apprentis, accéder à une formation supérieure, pour une reconnaissance de ses pairs (...) ou tout simplement par satisfaction personnelle.

Mais c'est aussi un nouvel outil à disposition des entreprises pour gérer les ressources humaines permettant de:

- Professionnaliser vos salariés, pour développer l'image de marque de l'entreprise vis à vis de vos clients
- Motiver et fidéliser vos salariés, en donnant un nouveau souffle à votre équipe, en développant l'intérêt pour les postes occupés mais aussi dans le cadre d'une reconnaissance en interne pour faire évoluer un salarié ayant un potentiel de développement
- Pérenniser les savoir-faire, en valorisant l'expérience des " anciens "
- Transmettre votre entreprise, et anticiper la question d'un repreneur ...



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Nord - Pas-de-Calais

VAE: Validation des acquis de l'expérience

Vous êtes salarié, collaborateur, demandeur d'emploi :

Vous avez un projet de création-reprise d'entreprise

- Vous voulez accéder à un emploi plus qualifié
- Vous souhaitez faire reconnaître vos compétences en tant que collaborateur
- Vous souhaitez obtenir les parties manquantes d'un diplôme, d'un titre de l'artisanat ou tout simplement valoriser votre expérience par satisfaction personnelle...



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Nord - Pas-de-Calais